

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**4 NOVEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire** du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 4 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

### **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR
---------------

### **Assemblée ordinaire du 4 novembre 2019**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
4. Administration générale;
  - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
  - 4.2 Dépôt des états comparatifs;
  - 4.3 Autorisation de paiement facture Activa Environnement pour caractérisation écologique pour la réparation du muret en gabion à la prise d'eau afin que l'ingénieur puisse compléter la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement pour la réparation dudit muret pour une somme de 3 176.76 \$;
  - 4.4 Autorisation de paiement facture du Comité de Développement de Grosses-Roches pour le remboursement des cotisations de l'employeur pour les deux employés au centre touristique durant la saison estivale 2019 pour une somme de 1 581.84 \$.
5. Suivi de projet réparations de conduite sur la rue Mgr Ross et excavation de fossés sur la route de Grosses-Roches;
6. Demande de modification de la Loi et des règles qui gèrent le mécanisme des votes au sein des Municipalités régionales de Comté;
7. Nomination d'une responsable de la préparation aux sinistres;
8. VARIA

CORRESPONDANCE (voir pièces jointes s'il y a lieu)

PÉRIODE DE QUESTIONS

**Levée de l'assemblée.**

**2019-11-203 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE**

**2019-11-204 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2019**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

**QUE** les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

**2019-11-205 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2019**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019;

**Considérant que** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019.

**ADOPTÉE**

**2019-11-206 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 8 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 8 octobre au 4 novembre 2019, pour un montant de 120 232.79 \$ numérotés consécutivement de 3381 à 3395 pour les chèques de payes et de 5166 à 5198 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

**ADOPTÉE**

Présentation et dépôt d'un état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisé au 15 octobre et des revenus et dépenses de l'exercice financier précédent.

Présentation et dépôt d'un état comparatif comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

**2019-11-207 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – ACTIVA ENVIRONNEMENT – CARACTÉRISATION FACTURE # 006249**

**Considérant que** l'ingénieur avait besoin d'une étude de caractérisation écologique de la prise d'eau potable en vue du remplacement du muret de gabions pour faire la demande de CA à l'Environnement;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Activa Environnement # 006249 : 3 176.76 \$  
Étude de caractérisation prise d'eau potable

**ADOPTÉE**

**2019-11-208 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE GROSSES-ROCHES – COTISATIONS D'EMPLOYEUR FACTURE # 2019-01**

**Considérant que** le conseil municipal avait accepté de payer les cotisations d'employeur des deux employés qui ont travaillé au centre touristique durant la saison estivale 2019 pour permettre au Comité de Développement d'engager du personnel pour vendre leurs produits et s'occuper du café du Havre;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Comité de Développement # 2019-01 : 1 581.84 \$  
Cotisations d'employeur

## **ADOPTÉE**

### **2019-11-209 DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI ET DES RÈGLES QUI GÈRENT LE MÉCANISME DES VOTES AU SEIN DES MRC**

**Considérant que** les MRC ont été mises sur pied en 1979 en vertu de la LAU pour s'occuper principalement d'aménagement du territoire;

**Considérant que** ces nouvelles structures régionales venaient remplacer les anciennes corporations de comté dont l'origine remontait à la création des premières institutions municipales du Québec en 1855;

**Considérant que** le conseil de la MRC se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

**Considérant que** les lettres patentes concernant la constitution de la municipalité régionale de comté ont été enregistrées le 7 décembre 1981;

**Considérant que** la formule pour établir le nombre de voix représentant les municipalités au sein du conseil de la MRC n'a pas été revu depuis la constitution en 1981;

**Considérant** le nombre de votes d'une ville centre au sein du conseil des maires de la MRC;

**Considérant que** le maire d'une ville centre qui possède plus de cinquante pour cent (50 %) de la population peut ainsi contrôler les décisions et orientations d'une MRC;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Grosses-Roches donne son appui à la municipalité de Saint-Ulric.

**QUE** la municipalité de Grosses-Roches demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de revoir l'attribution des votes au sein du conseil de la MRC de la Matanie.

**QUE** la municipalité de Grosses-Roches suggère que le maire de la ville centre n'ait qu'un vote comme les autres maires pour assurer une saine gestion et ainsi donner la chance aux petites municipalités d'avoir leur mot à dire lors des décisions importantes;

**QUE** copie de la présente résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, au député de Matane et de Matapédia, monsieur Pascal Bérubé et à la MRC de La Matanie.

#### **ADOPTÉE**

#### **2019-11-210 RÉSOLUTION MUNICIPALE RELATIVE À LA NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES**

**Considérant que** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**Considérant que** la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

**Considérant que** le conseil municipal de la municipalité de Grosses-Roches reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**Considérant que** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**Considérant que** le conseil municipal de la municipalité de Grosses-Roches désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

**Considérant que** les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

**Considérant que** la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

**Considérant que** cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité ;

**QUE** cette responsable soit mandatée afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;

- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

**QUE** les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de cette responsable pour qu'elle puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

### **ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTION** : Début : 19h51 Fin : 19h51

Questions soulevées :

- aucune

### **2019-11-210 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la séance, il est 19h52.

### **ADOPTÉE**

---

La présidente d'assemblée et mairesse  
Victoire Marin

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Linda Imbeault

### **Approbation des résolutions**

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 4 novembre 2019, tenue à la salle du conseil au 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

\_\_\_\_\_.

---

Victoire Marin, mairesse

Date